

Repas pour les aînés

Dimanche 4 décembre 2022

Au restaurant « LA TERRASSE »
à 12 heures

Contactez le maire pour covoiturage



M A I R I E

1 place de la mairie

70110 VILLARGENT

Compte rendu

de la réunion du conseil municipal

du 16 novembre 2022

Étaient présents : BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, LEONI Alfred, MENARD Jean-Louis, MORAS Loris, RICCI Maryline, RICCI Thierry, SOULARD Pierre

Était absent : RACINE Gérard (excusé)

Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.

1) Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Louis MENARD est désigné secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022 est accepté à l'unanimité des présents.

3) Présentation du démarchage de l'éolien sur notre commune. Discussion – échange sur les propositions de pré-étude des sociétés Ventelys et EDF renouvelable pour la commune de VILLARGENT. - Suites à donner

L'Eolien sur notre commune

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la présentation du projet de parc éolien porté par les sociétés EOL87, EPI (Énergie Partagée Investissement) et WPD. Dans la continuité de l'expérience sur l'éolienne de Lastours EOL8.

Le dossier a été adressé aux conseillers municipaux, en format dématérialisé

Le maire présente le dossier :

Actuellement, des sociétés commerciales, portent des projets éoliens à la connaissance des communes de notre territoire, Vellechevieux, Mélecey, Georfans, Villers la Ville, Beveuge, Saint Ferjeux, Mignavillers, ...en présentant l'installation potentielle d'un parc Eolien sur notre secteur.

Le démarchage de ces sociétés s'effectue également auprès des agriculteurs pour l'utilisation de leurs terres agricoles avec une promesse d'un revenu fixe en complément de leur activité principale.

La commission municipale travaux et voirie de Villargent a rencontré, le 21 juillet 2022, la société Ventelys puis le 26 Juillet 2022 la société EDF renouvelable.

Suite à ces rencontres, malgré la pression exercée par ces sociétés auprès du Maire, aucune suite n'a été donnée par la commune pour engager une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc Eolien, à Villargent.

Considérant que cette décision doit relever d'un projet de territoire partagé et doit être discuté avec les communes voisines, nous avons demandé la réunion des communes concernées au niveau de la communauté de communes pour que chaque Maire puisse donner sa position sur la mise en place d'un parc Eolien.

La réunion intercommunale s'est déroulée le 14 Octobre 2022 à Sénargent et a permis de préciser que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est la bonne échelle qui donnera les recommandations concernant les implantations d'Eoliennes ou du solaire photovoltaïque, tout en prenant en considération les enjeux environnementaux.

Le développement d'un parc éolien sans maîtrise d'aménagement du territoire et d'acceptation économique et sociale concertée dans le cadre du PLUI viendrait nuire à l'équilibre général du territoire et à sa cohésion. La communauté de communes en a informé les sociétés Ventelys et Energies Renouvelable en les invitant à mettre en attente leurs différents projets.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des dossiers présentés par Ventelys et Energie Renouvelable. Le site choisi à Villargent par les deux sociétés est en limite communale de Mélecey sur le pré du Fresne et empiète sur une partie de notre forêt communale Avec un projet tel qu'il se présente génèrera des modifications du paysage, des phénomènes acoustiques en aire rapprochée, des pertes de terre agricole, et une amputation de notre domaine forestier.

Cependant les effets positifs relatifs à cette énergie renouvelable (réduction des gaz à effet de serre, réduction des énergies fossile, fourniture d'une énergie électrique et impact financier pour la commune sont également à considérer.

Suite à la présentation du Maire, le conseil municipal souhaite prendre une délibération de principe sur la poursuite d'une étude d'un projet Eolien sur la commune et souhaite connaître l'avis des habitants du village avant toute décision.

Des réunions publiques de présentation des dossiers remis par les sociétés Ventelys et Energie Renouvelable seront organisées sur la commune en invitant tous les habitants à y participer.

Cette consultation publique sera l'occasion pour chaque habitant d'exprimer son point de vue sur ces projets, le conseil municipal devra ensuite délibérer.

4) Retour de la rencontre avec le sous-préfet concernant l'aménagement sécurité de la rue principale.

Le Maire et le Premier Adjoint ont présenté le projet de mise en sécurité de la rue Principale le 11 novembre 2022 à Monsieur le Sous-Préfet en vue d'obtenir une subvention au titre de la Dotation d'Etat aux Territoires Ruraux (DETR).

Le projet d'aménagement est recevable et peut être présenté a la commission d'affectation des subventions.

La commune engage également des démarches de demande de financements auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône et auprès du Fonds des amendes de Police.

Suite aux réunions publiques en Avril 2022, le projet a été modifié et comporte désormais l'installation d'une chicane routière à l'entrée de Villargent depuis Mélecey, ce nouveau ralentisseur sera présenté aux agriculteurs de la commune en présence du Maitre d'Œuvre.

Des plages horaires de consultation publique du dossier d'aménagement seront organisés pour les habitants à la maire de Villargent.

Le conseil municipal devra statuer sur le plan de financement avant la fin Décembre 2022 ;

5) Délibérations :

N° 5-1-11-2022 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2021. (Syndicat des eaux du Pautot)

Le rapport transmis par le syndicat « le Pautot » est projeté et commenté par Pierre SOULARD, délégué communal du syndicat.

L'année 2021 en chiffres :

Territoire desservis : Bournois, Fallon, Les Magny, Mélecey, Villargent.

Habitants : 987 habitants (916 en 2020), dont 565 abonnés (558 en 2020)

Volume produit : 56 708 m³ (53 438 m³ en 2020)

Volume vendu : 106 477 m³

Volume importé : 49 769 m³

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physio-chimiques : 100 % (16 prélèvements réalisés en 2021).

Tarif au 01/01/2021 : part fixe = 53 € annuel consommation : de 0 à 120 m³ = 1.65 €

Au-delà de 120 m³ = 1.25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2021 du syndicat des eaux « Le Pautot ».

Le rapport complet est consultable en mairie.

N° 5-2-11-2022 : Programme de travaux en forêts 2023

Le maire présente le programme de travaux sylvicoles, proposé par l'ONF, pour 2023

- Dégagement de plantation ou semis artificiel avec création de cloisonnement – parcelle 21
- Dégagement manuel des régénérations naturelles avec création de cloisonnements – parcelles 18 et 19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le programme de travaux en forêt, pour un montant HT de 3 444.05 €, soit 3 788.46 € TTC.
- autorise le maire à signer le devis de ce programme